

LES ENTREPRISES DE LA CHIMIE INNOVENT POUR UN MONDE DURABLE

RAPPORT ANNUEL
ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE **2015**



FAITS MARQUANTS 2015

04

ENVIRONNEMENTÉnergie et changement climatique
Environnement
Sûreté/Sécurité industrielle
Management des produits

08

SOCIAL ET EMPLOIVitalité du dialogue social de branche
Formation
Santé au travail
Soutien RH aux PME/TPE
Attirer les jeunes talents

16

COMPÉTITIVITÉLe Comité Stratégique de Filière
« Chimie et Matériaux »
Commerce international
Économie circulaire
Innovation
Accompagnement TPE/PME/ETI

24

GÉNÉRATION COMMUNICATION

32

CHIFFRES CLÉS 2015

34

Philippe
Gœbel
Président
de l'Union
des Industries
Chimiques**L'INDUSTRIE CHIMIQUE CONSTRUIT LE MONDE DE DEMAIN**

L'UIC n'a eu de cesse, tout au long des quatre dernières années, de promouvoir les intérêts des industries chimiques en France et de se mobiliser pour améliorer la compétitivité et l'attractivité du secteur.

Instrument fondamental du développement de notre compétitivité, le CSF « Chimie et Matériaux » continue de mettre en lumière efficacement auprès des pouvoirs publics le rôle capital que les entreprises de la chimie jouent dans l'économie nationale et les réponses innovantes qu'elles apportent aux défis de la transition écologique et du changement climatique.

L'industrie chimique est un secteur dynamique, qui s'adapte, qui innove, une industrie tournée vers l'avenir. Sans industrie chimique forte, il ne peut y avoir d'industrie forte ni d'économie durable. Les 3^{es} États Généraux de la Chimie, tenus en mai 2014, ont été l'occasion de rappeler cette vérité et de mobiliser tous les acteurs de la chimie en France. C'est une communauté de chimistes unie, fière de ses accomplissements passés et confiante en l'étendue de ses capacités d'innovation, qui a déclaré d'une seule voix qu'il était temps d'« Oser la chimie ».

En signant en juillet 2014 un accord ambitieux prévoyant notamment l'embauche de 15700 personnes par an entre 2015 et 2017, l'industrie chimique s'est illustrée comme la première fédération à s'engager pour l'emploi dans le cadre du Pacte de Responsabilité. Un témoignage supplémentaire du fait que le secteur chimique, résolument tourné vers le futur, a confiance en l'avenir quelles que soient les difficultés et qu'il s'inscrit en France sur le long terme.

Par ailleurs, la sûreté des sites industriels Seveso, renforcée par un plan d'action élaboré avec les autorités à la suite des attentats, demeure une préoccupation majeure de l'UIC, qui travaille main dans la main avec ses adhérents pour garantir au quotidien la maîtrise des risques et la sûreté des personnes et des installations.

De plus, face à la recrudescence des attaques sans nuance contre des substances chimiques, l'UIC se mobilise pour défendre les produits quand ils sont injustement mis en cause en communiquant sur leur sécurité d'usage, leur utilité et leur valeur ajoutée. Le fait que la plupart des produits issus de la chimie nécessitent des précautions d'emploi ne saurait faire oublier tous les progrès et améliorations qu'ils ont rendus possibles dans des domaines aussi variés que les technologies digitales, les énergies renouvelables, l'allègement des véhicules, l'isolation des bâtiments, la santé, l'alimentation, le traitement de l'eau et tant d'autres usages de la vie courante. Alors que la croissance mondiale de l'industrie chimique se poursuit – le chiffre d'affaires du secteur aura doublé d'ici 2030 –, la compétitivité de l'industrie chimique en France demeure un enjeu crucial. L'UIC continue à s'engager pour que la France participe activement à cette croissance et gagne des parts de marché à l'international. Pour atteindre cet objectif, l'UIC explore plusieurs pistes simultanément : le développement de l'attractivité du site France (notamment via la réalisation d'une brochure sur les plateformes chimiques), la promotion de la simplification réglementaire, le maintien de la stabilité fiscale, tout cela afin que nous puissions lutter à armes égales avec nos concurrents internationaux.

C'est un fait : l'industrie chimique est et sera un acteur clé de l'économie du futur. Sa capacité d'innovation, couplée à la part importante qui est la sienne dans le commerce international, en fait l'une des pierres angulaires du monde de demain.

FAITS MARQUANTS 2015

ANTICIPER LES CHANGEMENTS



JEAN PELIN
Directeur général de l'Union des Industries Chimiques

Nos entreprises adhérentes savent qu'elles trouveront au sein de l'UIC des experts compétents et disponibles, capables de répondre à leurs questions. Elles savent également que l'UIC est animée par la volonté de les accompagner dans tous les domaines clés de leur compétitivité. Preuve en a une nouvelle fois été donnée en 2015, une année jalonnée de nombreux événements au cours desquels l'UIC s'est profondément engagée dans la défense des intérêts de ses adhérents auprès des pouvoirs publics français, européens et des instances internationales. Soucieuse de toujours avoir une longueur d'avance, l'UIC s'adapte en permanence, anticipe les changements réglementaires – tels que la loi du 5 mars 2014 relative à la démocratie sociale, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017 – pour continuer à représenter et servir au mieux les entreprises de la chimie. Ainsi, l'UIC a préparé sa candidature 2016 à la représentativité sociale de la branche des industries chimiques, en procédant notamment à une mesure d'audience de ses adhérents et en votant lors de l'AGE du 15 décembre une mise en conformité des statuts de l'UIC (dont la simplification du système d'adhésion et de cotisation) avec les exigences de la loi relative à la démocratie sociale. À travers cette démarche essentielle, l'UIC confortera pleinement sa légitimité à représenter les entreprises industrielles de la chimie, en particulier dans la perspective de l'accroissement du rôle des branches professionnelles dans les années à venir.

FAITS MARQUANTS 2015



23-24 JANVIER

1^{er} Salon du Travail et de la Mobilité professionnelle

Ce Salon, destiné à ceux qui souhaitent trouver un emploi ou travailler autrement, a accueilli plus de 24 000 visiteurs. Sur son stand, l'UIC a présenté le secteur de l'industrie chimique en France et ses engagements en termes d'emploi.

12 FÉVRIER

Signature d'un accord sur la GPEC

L'UIC a signé avec trois syndicats (la CFE-CGC, la CFTC et la CFDT) un accord sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) qui s'inscrit dans le prolongement de l'engagement pris en 2014 sur l'emploi et la formation professionnelle.

22 MARS

Conférence de presse annuelle de l'UIC

L'UIC a présenté les résultats de l'année 2014 pour l'industrie chimique, un exercice marqué par une croissance plus affirmée et équilibrée avec une hausse du volume de l'activité de 2,9% et un chiffre d'affaires de 82,4 milliards d'euros. La chimie est le premier exportateur industriel en France avec 54,7 milliards d'euros réalisés à l'export. La balance commerciale atteint le montant record de 7,4 milliards d'euros.

23 MARS

COLLOQUE SUR le transport de produits chimiques par voie d'eau

Cet événement a rappelé l'intérêt du transport fluvial, une alternative viable à la route et au chemin de fer pour le développement économique des entreprises de la chimie. Les résultats d'une étude d'un an sur le transport par voie d'eau, menée conjointement par l'UIC et l'UNIFA (Union des Industries de la Fertilisation), y ont notamment été présentés.



10 AVRIL

Plant Based Summit à Lille

La 3^e édition de ce congrès dédié au développement de la chimie européenne et de ses applications, a réuni des experts de premier plan et plus de 600 professionnels de la chaîne de valeur du biosourcé.



16 AVRIL

Accord avec le pôle de compétitivité Trimatec

L'UIC et le pôle de compétitivité Trimatec ont décidé d'allier leurs forces et leurs réseaux pour accompagner les industriels dans la voie de la chimie durable. Le but de ce partenariat : dynamiser l'innovation dans le domaine de la chimie verte.



23 MARS

RESTITUTION DE L'ÉTUDE sur l'état des lieux de la filière du recyclage des plastiques en France

Les résultats de cette étude ont été présentés devant un parterre de plus de 250 personnes au ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. L'étude a identifié quatre défis à relever pour accélérer le développement de la filière : améliorer l'accès économique aux ressources-déchets plastiques ; mettre en place des mécanismes d'amorçage sur l'ensemble de la chaîne de valeur ; développer la production et l'utilisation des combustibles solides de récupération ; développer de nouveaux produits fabriqués en France à partir des ressources-déchets recyclés et régénérés.



25 JUIN

Responsible Care® fête ses 25 ans en France

De nombreux industriels se sont réunis pour célébrer leur engagement dans la démarche Responsible Care®, adoptée en France par l'UIC en 1990. À la suite de l'Assemblée générale de l'UIC, pas moins de 19 entreprises ont signé la nouvelle charte mondiale (révisée en 2014) de ce programme d'amélioration continue des performances en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

25 JUIN

AG UIC/Réélection de Philippe Goebel

L'Assemblée générale de l'UIC a réélu à l'unanimité Philippe Goebel Président de l'Union des Industries Chimiques pour un 3^e mandat consécutif. Le Conseil d'administration a quant à lui accueilli plusieurs nouveaux membres, dont trois femmes.

Janvier Février Mars Avril Mai Juin

FAITS MARQUANTS 2015

1^{ER} JUILLET

Accord sur la reconnaissance des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) dans les classifications des industries chimiques

Grâce à cet accord, les CQP des industries chimiques sont maintenant reconnus dans les classifications résultant de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques, et se voient donc attribuer un coefficient hiérarchique minimal.

26-27 AOÛT

Université d'été du MEDEF

L'UIC a présenté, au sein de l'espace innovation de cette Université d'été, les solutions mises en œuvre par la chimie en faveur du climat.



LANCEMENT du Train du Climat



6 OCTOBRE

Les industries de la chimie étaient à bord du train du climat, un projet labellisé COP21, et ont accompagné l'aventure aux quatre coins de la France. À chacune des 19 étapes, elles ont présenté leurs innovations et leur engagement pour lutter contre le changement climatique.

16 OCTOBRE

Colloque transition énergétique

Organisé par l'UIC, ce colloque a réuni plus de 50 participants pour échanger sur la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et sur d'autres problématiques d'actualité (marché de capacité, économie circulaire, cogénération...).



28 OCTOBRE

LANCEMENT DU RÉSEAU COLLABORATIF

Porté par l'Association Alliance Chimie Recyclage (ZACR) dans le cadre de l'animation de la filière du recyclage des plastiques, le réseau capitalise sur l'ancienne plateforme Ademe Seemy. Son objectif : créer un écosystème dynamique et productif pour aider au développement des territoires en France, en favorisant les collaborations pour la valorisation des déchets plastiques.

18 NOVEMBRE

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU CSF « CHIMIE ET MATÉRIAUX »

Les propositions d'actions 2016/2017 en vue de la constitution de la feuille de route ont été examinées par le COPIL. Les résultats de l'étude sur la compétitivité des cogénérations installées en France menée dans le cadre des travaux du CSF ont été présentés.

+0,7%

15 DÉCEMBRE

ACCORD sur les salaires minimaux

L'UIC a signé avec la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC un accord revalorisant les salaires minimaux de branche (de 0,7% au 1^{er} janvier 2016) ainsi que les primes conventionnelles.

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

17 JUILLET

Table ronde sur la sûreté des sites Seveso

Présidée par la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, cette table ronde a permis aux industriels de la chimie – fortement mobilisés sur la question – de proposer un plan d'action opérationnel pour assurer la sûreté des sites chimiques Seveso. Ce plan vient s'ajouter aux dispositifs existants.



15 SEPTEMBRE

Journée nationale de lancement de SEIRICH

Ce nouvel outil informatique d'évaluation du risque chimique – développé par l'INRS en partenariat notamment avec le ministère du Travail et l'UIC – a été mis gracieusement à disposition des entreprises en juin 2015. Le lancement national de SEIRICH a réuni à Paris plus de 350 participants. Des événements similaires ont été organisés en régions.

Maison de l'apprenti à Lyon

15 OCTOBRE

Lancement du projet

Cette résidence de qualité, située à proximité du campus de La Doua, accueillera des jeunes alternants qui travaillent dans les entreprises de la chimie et suivent en parallèle une formation dans l'un des nombreux métiers de la branche (cœur chimie, RH, communication...).



26-27 OCTOBRE

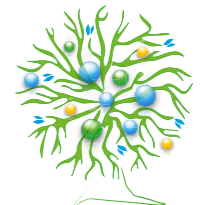
Voyage d'étude de l'UIC en Iran

Cette mission, dans un contexte de levée progressive des sanctions économiques prévue courant 2016, a permis de faire connaître l'offre française et d'appréhender la demande du marché iranien. Aujourd'hui 50^e pays client des entreprises chimiques de France, l'Iran devrait être source d'opportunités pour la chimie française dans les années à venir.

16 NOVEMBRE

L'UIC rejoint l'Alliance Industrie du Futur

L'industrie chimique, innovante par nature, joue un rôle moteur pour l'industrie française. En rejoignant l'Alliance Industrie du Futur, l'UIC s'investit plus avant dans une dynamique collective pour moderniser et transformer le système industriel français.



10 DÉCEMBRE

PRÉSENTATION de l'Observatoire de la Chimie du Végétal par l'ACDV

Cette application web regroupe et met en valeur un grand nombre d'informations chiffrées, datées et référencées sur la chimie du végétal, ce qui en fait un outil précieux d'aide à la décision et de développement de la filière.

**UN
ENVIRONNEMENT
AMÉLIORÉ ?**

**OUI, GRÂCE À
DES ENTREPRISES
DE LA CHIMIE
ENGAGÉES !**



ENVIRONNEMENT

SANS L'ENGAGEMENT PERMANENT DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE, IL NE POURRA PAS Y AVOIR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

SES INNOVATIONS, SA CONSOMMATION SOBRE ET SON IMPLICATION DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ONT UN RÔLE MAJEUR À JOUER DANS L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE. ET PARCE QUE LA SANTÉ DES PERSONNES ET LA SÛRETÉ DES SITES INDUSTRIELS SONT AU CŒUR DE SES PRÉOCCUPATIONS, L'INDUSTRIE CHIMIQUE MULTIPLIE LES ACTIONS POUR MINIMISER LES RISQUES LIÉS À LA PRODUCTION OÙ À L'UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES.

En 2015, la tenue de la COP21 à Paris a mis l'accent sur la problématique du changement climatique et l'urgence de travailler à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). L'industrie chimique en France est depuis longtemps engagée dans ce processus, ayant diminué de 20% sa consommation d'énergie et de plus de 50% ses émissions de GES depuis 1990. De plus, l'industrie chimique innove sans relâche pour proposer à l'ensemble de la chaîne de valeur toute une palette de produits et de solutions techniques pour lutter contre le changement climatique. Les produits chimiques sont ainsi nécessaires à la production d'éléments clés de la transition énergétique : panneaux solaires et éoliennes, systèmes de stockage d'électricité générée par les énergies renouvelables, moteurs à haute efficacité énergétique, matériaux ultra-légers, isolants pour le bâtiment... L'industrie chimique a un rôle fondamental à jouer dans l'atteinte de l'objectif, fixé par l'Accord de Paris, de maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C en 2100.

Pour l'UIC, il est toutefois crucial que la lutte contre le changement climatique s'effectue en considérant les impératifs économiques de l'industrie chimique. Pour continuer à avancer vers une économie sobre en carbone, les pouvoirs publics doivent soutenir une industrie chimique durable implantée en France.

Énergie et changement climatique

Énergie et climat ont rythmé l'année 2015 de l'UIC. En plus d'un intense travail réalisé en amont de la Conférence de Paris – analyse des versions du projet d'accord, publication d'une plaquette *Innovations & solutions en faveur du climat*, organisation d'un événement chimie via le Cefic¹, participation au Train du climat (cf. encadré page ci-contre) – l'UIC a activement participé à la COP21 en représentant l'industrie chimique lors de nombreux événements relatifs au prix du carbone et aux marchés d'échange de quotas. Partout, l'UIC a présenté les efforts engagés par les entreprises de la chimie dans la lutte contre le changement climatique et leur capacité à aller encore plus loin. Pour la période 2012 à 2025, le secteur de la chimie en France pourrait en effet améliorer son efficacité énergétique jusqu'à 12% et réduire ses émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 13%². L'UIC a également milité pour des contraintes environnementales de niveau comparable dans toutes les zones économiques afin d'éviter les fuites de carbone. L'UIC considère que l'instauration d'un prix du carbone homogène, prévisible, transparent et appliqué de la même façon à tous les secteurs de l'économie est un enjeu majeur pour l'efficacité de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Alors que les instances européennes ont adopté un mécanisme, le MSR³, qui prévoit l'augmentation progressive des prix du carbone dès 2019, l'UIC s'est associée aux efforts du Cefic pour alerter sur la nécessaire compensation adéquate du risque de fuite de carbone pour la troisième période de l'ETS⁴ (2021-2030).

En fournissant des notes explicatives, l'UIC a contribué aux débats parlementaires sur la LTECV⁵ – votée le 22 juillet 2015 après

¹ Conseil Européen de l'Industrie Chimique.
² En appliquant l'hypothèse de l'étude prospective réalisée dans la feuille de route 2050 du Cefic : «European chemistry for growth: Unlocking a competitive, low carbon and energy efficient future».
³ Market Stability Reserve.
⁴ European Trading Scheme.
⁵ Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

deux ans et demi de débat et d'écriture – une loi importante constituée de 215 articles pour promouvoir un nouveau modèle énergétique pour la France. L'UIC a obtenu de nombreuses dispositions favorables aux industriels : dispositifs de soutien aux industriels électro-intensifs et gazo-intensifs, soutien à la cogénération (opérable « en continu »), promotion de l'effacement industriel, récupération de chaleur et utilisation de CSR⁶... L'UIC suivra très attentivement la concrétisation de ces dispositions dans les textes réglementaires, afin de s'assurer que leur réalisation soit à la hauteur des enjeux. De plus, l'UIC travaille actuellement dans le cadre du CSF⁷ « Chimie et Matériaux », mais aussi au sein de 2ACR⁸, à faciliter le démarrage d'une filière CSR en France.

Pour accompagner ses adhérents dans la deuxième échéance des BEGES⁹ réglementaires, fixée le 31 décembre 2015 (publication des BEGES scope 1 et 2 obligatoires pour les entreprises de plus de 500 salariés), l'UIC a réalisé, avec le soutien du CITEPA et de certains adhérents, un guide sectoriel « chimie » sur les BEGES qui regroupe des exemples et des méthodologies éprouvées.

En ce qui concerne l'action de l'UIC sur les questions liées à l'efficacité énergétique, 2015 a été marquée par la réalisation d'une étude de benchmark¹⁰ sur les systèmes de

1 tonne de CO₂ émise lors de la fabrication d'un produit chimique
=
entre 2,1 tonnes et 2,6 tonnes de CO₂ évitées lors de son utilisation.

Colloque BEGES 5 mars

L'UIC a réuni l'ensemble des entreprises ayant participé à la rédaction du guide BEGES pour échanger avec les adhérents autour de leur vision stratégique et leur mise en œuvre pratique.

soutien à la cogénération dans l'Union européenne. Cette étude a permis de mesurer les écarts entre la France et ses voisins et de proposer des solutions d'optimisation techniques et économiques de l'utilisation des cogénérations spécifiques aux besoins des industriels, des autorités et du territoire français. L'UIC a également accompagné ses adhérents dans la mise en œuvre de la réglementation relative à l'obligation d'audit énergétique et a coordonné une action collective pour accompagner une quinzaine de sites vers la mise en place d'un système de management de l'énergie ISO 50001.

Un recyclage efficace est une des clés de la préservation des ressources naturelles. Au sein du groupe de travail « Recyclage et Économie Circulaire » du CSF « Chimie et Matériaux », 2ACR travaille plus particulièrement au développement de la filière du recyclage des plastiques en France. Cette filière est extrêmement porteuse, grâce à son potentiel de développement

⁶ Combustibles solides de récupération.
⁷ Comité Stratégique de Filière.
⁸ Association Alliance Chimie Recyclage.
⁹ Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre.
¹⁰ Menée par le Département économique de l'UIC avec la collaboration de la COPACEL (Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses), la DGE (Direction Générale des Entreprises), la DGECE (Direction Générale de l'Énergie et du Climat) et l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Tous à bord du Train du climat !

Du 6 au 25 octobre 2015, les entreprises de la chimie étaient à bord du Train du climat pour un tour de France en 19 étapes au départ de Paris, Gare de Lyon. Leur but ? Faire découvrir au grand public, en amont de la COP21, le rôle clé qu'elles jouent dans la lutte contre le changement climatique. En effet, en plus de son engagement depuis des décennies pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et sa consommation d'énergie, et alors même que la production a doublé, l'industrie chimique a développé une palette de solutions techniques et de produits qui répondent aux exigences de développement durable de la société. À chaque étape, le Train du climat a permis aux entreprises de la chimie de présenter au public leurs diverses innovations concernant les méthodes de production, l'habitat, l'économie circulaire et le recyclage, la mobilité, les énergies renouvelables et les matériaux verts.

*Le Train du climat était une initiative de la SNCF et d'un collectif de scientifiques et médiateurs nommé « Les Messagers du climat ».



ENVIRONNEMENT

(3,5 millions de tonnes de déchets plastiques en France dont seulement 0,6 tonne recyclée), aux applications multiples du plastique recyclé mais aussi à leurs nombreux bénéfices environnementaux. En effet, une tonne de PET¹¹ recyclé équivaut à une économie de 0,61 t de pétrole brut, de 0,20 t de gaz naturel et permet d'éviter le rejet de 2,29 teq CO₂. Une tonne de PEHD¹² recyclé équivaut à une économie de 0,51 t de pétrole brut, de 0,31 t de gaz naturel et permet d'éviter le rejet de 1,53 teq CO₂. Pour que les acteurs de la chimie et ceux du recyclage se rencontrent et puissent allier leurs forces de manière efficiente, 2ACR a lancé, dès mai 2015, une animation de la filière avec notamment la création d'un réseau collaboratif du recyclage des plastiques, constitué en fin d'année de 300 membres.

Environnement

La directive relative aux émissions industrielles (IED), qui définit au niveau européen une approche de la prévention et de la réduction des pollutions émises par les installations industrielles, est entrée progressivement en vigueur. L'UIC s'est impliquée de façon majeure dans la mise en œuvre de cette directive, travaillant avec les diverses parties prenantes en France et en Europe pour homogénéiser la compréhension des nouvelles dispositions de l'IED, échanger sur les bonnes pratiques et sensibiliser ses adhérents sur les points clés. L'UIC est particulièrement engagée dans la révision des BREFs¹³ de la chimie, documents de référence sur les meilleures techniques disponibles (MTD), le recours aux MTD étant l'un des principes fondateurs de l'IED.

Par ailleurs, la Commission européenne demeure très attachée à l'amélioration de la qualité de l'air, laquelle passe par la mise en œuvre du Paquet Air. L'UIC est particulièrement concernée par deux des projets du Paquet : la révision de la directive NEC, relative aux plafonds d'émission nationaux, et l'élaboration de la directive MCP, relative aux installations de combustion moyennes (puissance thermique nominale comprise entre 1 et 50 MW). L'UIC s'est engagée dans les travaux relatifs à ces questions aussi bien en France (en direct



Congrès Usine + 16 octobre

L'UIC a tenu une table ronde sur la norme ISO 50001 (Système de Management de l'Énergie) au Congrès sur l'efficacité énergétique.

Colloque Transition Énergétique 16 octobre

L'UIC a organisé un colloque pour faire le point sur l'ensemble des mesures énergie-climat concernant les industriels de la chimie dans le cadre de la LTECV et des réformes du marché du carbone.



ou par l'intermédiaire du MEDEF) qu'en Europe via le Cefic.

L'industrie chimique en France s'est impliquée dans les débats et les votes portant sur les SDAGE¹⁴, les instruments de gestion de la Directive-Cadre de l'Eau (DCE). L'UIC a également soutenu ses adhérents dans la prescription de l'action nationale 3RSDE¹⁵, qui impose aux ICPE¹⁶ la recherche de substances dangereuses dans leurs effluents. Pour ce faire, l'UIC a publié début 2015 le DT107 intitulé « Étude des effluents aqueux des ICPE du secteur de la chimie – zoom sur les substances dangereuses », qui permet à chaque site de se situer.

Sûreté/Sécurité industrielle

Conséquence de l'attentat du 26 juin sur le site d'Air Products à Saint-Quentin-Fallavier (38) et des incendies d'origine malveillante sur le site de LyondellBasell à Berre (13) le 14 juillet, la sûreté des sites industriels Seveso s'est imposée comme la priorité numéro 1 de l'UIC. Interlocuteur des autorités, l'UIC a participé le 17 juillet 2015 à la table ronde, présidée par la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, qui réunissait de nombreux industriels et des représentants de fédérations et syndicats sectoriels. L'UIC s'est fortement impliquée dans le déploiement de l'instruction gouvernementale du 30 juillet 2015 née de cette table ronde, appuyant les entreprises dans le renforcement de leurs mesures de sûreté face à la menace terroriste et mettant en œuvre différentes actions pour compléter le dispositif existant.

■ **Réalisation de nombreux audits d'auto-évaluation de sûreté physique des sites** (barrière, contrôle d'accès, clôture...). L'UIC a organisé le 5 octobre une journée en présence de l'INERIS¹⁷ et de la DGPR¹⁸ pour aider ses adhérents à établir au mieux cette auto-évaluation à l'aide d'une fiche qu'elle a conçue (circulaire UIC T609).

11 Polyéthylène téréphtalate.
12 Polyéthylène Haute Densité.
13 Best available techniques REfERENCE document.
14 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
15 Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau.
16 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
17 Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques.
18 Direction Générale de la Prévention des Risques.

- **Formalisation pour chaque site d'une cartographie des zones sensibles** et de leurs conditions d'accès.
- **Intégration d'un volet relatif à la sûreté dans l'accord de branche du 4 juillet 2002** sur l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.

Par ailleurs, parce qu'il est essentiel qu'un juste équilibre soit trouvé entre l'exigence de transparence souhaitée par certaines réglementations et le renforcement de la sûreté, l'UIC a demandé aux autorités de supprimer les informations sensibles des sites internet. Elle a également suggéré qu'en cas de demande d'information de la part de parties prenantes, le requérant soit physiquement présent pour consulter les documents et que son identité soit enregistrée. L'UIC restera très vigilante sur la déclinaison de l'instruction du 30 juillet 2015, dont le suivi est assuré par un nouveau comité sûreté rattaché à la Commission technique de l'UIC.

L'UIC, au travers d'actions de conseil et de lobbying, travaille également sur les textes qui peuvent impacter l'activité de ses adhérents. Ainsi, l'UIC s'est impliquée pour établir l'arrêté sur les liquides inflammables et a œuvré à l'aménagement de la réglementation sismique risque spécial, tout en finalisant la rédaction des guides techniques séisme. Par ailleurs, l'UIC a développé un certain nombre d'outils pratiques (foire aux questions, guides...) pour accompagner ses adhérents dans la mise en œuvre de la directive Seveso III qui vise la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. De plus, l'UIC a appuyé la révision du guide équipement sous pression DT84, qui est un pas en avant sur la voie de la simplification réglementaire.

Enfin, l'UIC a réussi, grâce à un travail mené tout au long de l'année avec le ministère, à obtenir que le décret n° 2015-1250 du 7 octobre 2015 (relatif aux garanties financières pour les installations classées pour la protection de l'environnement) propose la mutualisation des garanties financières Seveso. L'UIC a, en parallèle, travaillé avec ses adhérents pour finaliser une proposition portant sur l'arrêté qui détaillera le calcul du montant mutualisé et le mode de constitution.

SAICM (Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques)

L'UIC a participé activement, au sein de la délégation Cefic/ICCA, à la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM4), qui s'est déroulée à Genève du 28 septembre au 2 octobre 2015. Reconnaisant le rôle essentiel des produits chimiques dans les sociétés et économies actuelles, SAICM poursuit l'objectif fixé en 2002 au Sommet de Johannesburg sur le développement durable : s'assurer que d'ici 2020 les produits chimiques seront produits et utilisés de façon à minimiser les effets sur l'environnement et la santé. Point d'étape à cinq ans de l'échéance, l'ICCM4 a réaffirmé le choix d'une approche volontaire, flexible, multisectorielle et multipartite dans la mise en place de SAICM. L'UIC est attachée à ce cadre de travail et restera attentive aux évolutions de SAICM, dont les actions devraient se poursuivre au-delà de 2020.

13 428
substances
enregistrées dans
le cadre du règlement
REACH.

168
SVHC
inscrites dans
REACH à ce jour.

Management des produits

Les industriels de la chimie mettent tout en œuvre pour minimiser les risques et avoir les produits les plus sûrs. À leurs côtés, l'UIC est engagée depuis de nombreuses années dans la gestion des risques pour une connaissance accrue des produits chimiques et de leurs utilisations. Cette année encore, l'UIC a redoublé d'efforts pour soutenir ses adhérents dans la mise en œuvre de REACH¹⁹, règlement européen très ambitieux de management des produits chimiques qui vise une amélioration de la protection de la santé humaine et de l'environnement tout en garantissant la compétitivité et l'innovation. L'UIC a notamment travaillé sur les problématiques relatives à l'utilisation de substances dites « intermédiaires » sous conditions strictement contrôlées (ISCC) : accompagnement des adhérents dans le cadre des inspections de DREALs²⁰, organisation d'une journée d'échanges entre les adhérents de l'UIC et la DGPR pour une meilleure compréhension commune des ISCC, rédaction d'un guide pratique en coopération avec un groupe d'adhérents de l'UIC et du SICOS²¹ Biochimie. L'UIC a également relayé auprès de la DGPR les difficultés liées à une éventuelle identification des sensibilisants cutanés comme SVHC²².

19 Règlement n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.
20 Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
21 Syndicat de l'industrie chimique organique de synthèse.
22 Substance of Very High Concern.



ENVIRONNEMENT

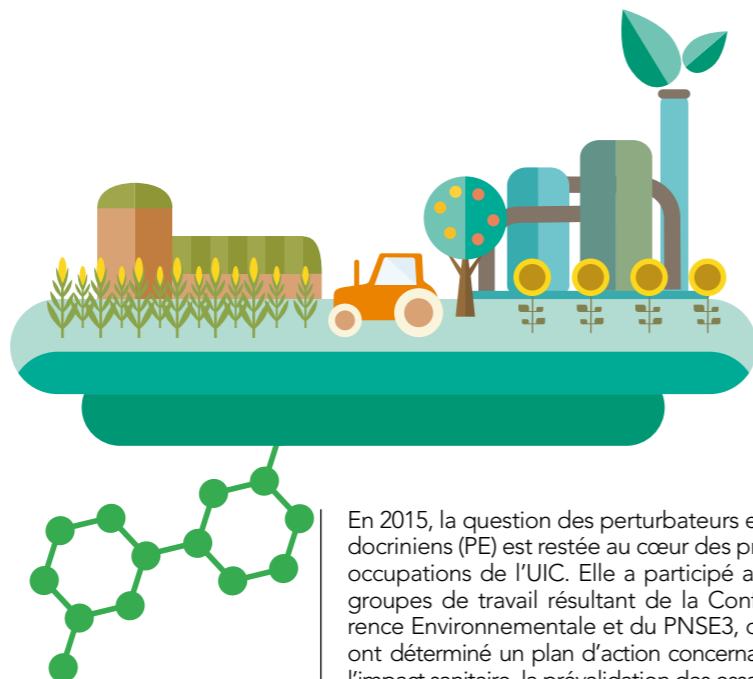
Dans la foulée de la 3^e étude menée par la Commission européenne sur l'impact de REACH sur l'innovation et la compétitivité des entreprises, l'UIC a élaboré une réponse qui permet à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour simplifier les procédures et diminuer les coûts pour l'échéance d'enregistrement du 31 mai 2018 (qui concerne toutes les entités fabriquant ou important des substances entre 1 et 100 t par an). Car si REACH donne des résultats probants – 68% des entreprises ont une meilleure connaissance de leurs substances et de leurs utilisations²³, substances préoccupantes traitées au niveau européen... –, c'est une machine sophistiquée (mise en œuvre complexe de la procédure d'enregistrement) et coûteuse (coût moyen par dossier d'enregistrement : 70 000 euros²⁴).

Par ailleurs, l'UIC a aidé ses adhérents à franchir sereinement l'échéance du 1^{er} juin 2015 du règlement européen CLP²⁵ sur l'étiquetage et la classification des mélanges. Elle a, de plus, travaillé au suivi de l'adaptation de la réglementation française pour prendre en compte le règlement CLP.

Pour mieux faire connaître à ses adhérents les modalités de la mise sur le marché de produits biocides en France, l'UIC a organisé le 23 juin 2015, en collaboration avec AtoutReach, une journée d'échanges avec l'organisme chargé de la réception et de l'évaluation des dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché de ces produits : l'ANSES²⁶.

Santé et environnement

L'industrie chimique innove sans relâche pour apporter au quotidien des réponses aux grands défis de notre société. Cette stratégie d'innovation et d'amélioration continue va de pair avec le souci permanent de la santé publique, de la protection de l'environnement et des citoyens. L'UIC mène un travail important sur la prévention des risques chimiques. Elle assure la veille, prépare les positions de l'industrie chimique et est à l'interface avec les différentes parties prenantes sur la Stratégie Nationale sur les Perturbateurs Endocriniens (SNPE), le Plan National Santé Environnement (PNSE 3) ou lors des débats de la Conférence environnementale.



En 2015, la question des perturbateurs endocriniens (PE) est restée au cœur des préoccupations de l'UIC. Elle a participé aux groupes de travail résultant de la Conférence Environnementale et du PNSE3, qui ont déterminé un plan d'action concernant l'impact sanitaire, la prévalidation des essais, la recherche et la substitution des PE.

L'UIC assure notamment le copilotage du groupe de travail « Méthodologie et Évaluation des Solutions de Substitution aux PE » au côté de l'INERIS. L'UIC a soutenu l'organisation d'une manifestation européenne en France, en 2016, visant à faire le point sur les stratégies de « testing » visant l'identification des PE.

23 Selon la Commission européenne, décembre 2015.
24 Selon une étude du Center of Strategy and Evaluation Services, 2012.
25 Règlement n° 1272/2008 du Parlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges.
26 Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

L'UIC demande l'abandon de la proposition de loi Détox

L'UIC est fermement opposée à la proposition de loi (PPL) Détox portée par le député Jean-Louis Roumegas. Ce projet de loi, qui prévoit d'imposer de nouvelles mesures spécifiques à la France en matière de substitution, va à l'encontre de la simplification réglementaire prévue dans le Pacte de Responsabilité de l'Union européenne. Puisque des dispositions communautaires et nationales équivalentes existent déjà, cette PPL – qui n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact ni sur le plan socioéconomique, ni sur celui de la santé publique – ne devrait apporter aucun bénéfice supplémentaire pour la protection de la santé et pour l'environnement. En revanche, elle pourrait avoir de lourdes conséquences sur l'innovation et l'attractivité des industries chimiques françaises, pour lesquelles la substitution est un levier fondamental. De plus, cette proposition de loi ajouterait de nouvelles contraintes aux entreprises de la chimie en France, dont plus de 90% sont des PME, déjà fortement mobilisées sur l'ambitieux règlement européen REACH.

Dans le cadre du PNSE3, l'UIC participe également au groupe de travail dédié à élaborer des propositions pour l'étiquetage et la restriction de produits de consommation contenant des nanomatériaux en contact avec la peau et destinés aux populations sensibles (enfants, femmes enceintes...). L'UIC a, de plus, soumis aux autorités des propositions pour l'amélioration et la simplification du dispositif national de déclaration des nanomatériaux.

Transition vers la chimie durable

L'industrie chimique est profondément engagée dans la transition vers une chimie durable. L'UIC accompagne les entreprises chimiques en France dans cette transition en travaillant au développement et à la diffusion de pratiques de RSE (Responsabilité sociétale des entreprises).

Les 25 ans de Responsible Care®

L'UIC est fière d'avoir fêté cette année les 25 ans de Responsible Care® en France, un programme d'amélioration continue des performances de l'industrie chimique en matière de sécurité, de santé et d'environnement. Créé en 1985 au Canada, Responsible Care® est une initiative volontaire de l'industrie chimique mondiale, aujourd'hui mise en œuvre dans plus de 60 pays.

L'UIC poursuit depuis 1990 ses efforts pour convaincre un maximum d'entreprises adhérentes, de toutes tailles, de s'engager dans cette démarche. Avec succès !

Plus de 70 entreprises basées en France sont aujourd'hui signataires de la charte mondiale Responsible Care®, une charte entièrement révisée en 2014 pour répondre efficacement aux attentes actuelles ainsi qu'aux opportunités et défis sociétaux rencontrés par l'industrie chimique mondiale. Au total, la démarche a déjà séduit 541 entreprises dans le monde, dont 90 des 100 plus importantes entreprises de la chimie.

Responsible Care® s'accompagne d'indicateurs de performance (KPIs) qui permettent de mesurer les progrès accomplis.

■ **KPIs Environnement** issus du registre électronique iREP²⁷.



■ **KPIs Transports** issus de la banque de données du BARPI²⁸.

■ **KPIs Sécurité des procédés et d'accidents du travail/maladies professionnelles** qui font l'objet d'enquêtes spécifiques. Pour la première fois, en 2015, ces enquêtes se sont déroulées sous forme électronique (enquêtes réalisées pour l'instant uniquement sur les sites Seveso seuils haut et bas, 97 réponses obtenues).

Le dynamisme de l'UIC en matière de RSE a conduit le MEDEF à proposer notre candidature pour siéger à la plateforme nationale RSE. L'UIC a obtenu un siège dans le pôle des entreprises et du monde économique.

USINAID

Inscrite dans l'esprit du Responsible Care®, la création du réseau de conseil interprofessionnel USINAID est une des mesures de l'instruction gouvernementale du 12 août 2014. Son but ? Permettre aux industriels ou aux services de l'État de faire appel à des conseillers indépendants dans la gestion d'un événement impliquant une substance chimique olfactive et causant une incommodité à l'extérieur du site.

Inspiré de la partie « conseil » du dispositif TRANSAID – protocole d'aide aux services de secours en cas d'accident de transport impliquant des matières dangereuses –, USINAID est un réseau fondé sur le volontariat, où toute entreprise chimique peut référencer ses coordonnées et les substances sur lesquelles elle se déclare compétente. L'adhésion est gratuite et volontaire.

Testé en 2015 par la DGPR et la DREAL Haute-Normandie, le réseau USINAID est opérationnel. L'UIC s'assurera de son déploiement officiel courant 2016.

TRANSAID

Le dispositif TRANSAID a vu son réseau se développer en 2015 grâce à de nombreux échanges en régions et au travail avec le ministère de l'Intérieur sur la mise en œuvre des dispositions du nouveau protocole.



**1990
2015**
25 ans de
Responsible
Care®.

27 Registre français des Émissions Polluantes sur internet.
28 Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles.



**UN DIALOGUE
SOCIAL
CONSTRUCTIF ?
OUI, CAR LES
ENTREPRISES
DE LA CHIMIE
SE MOBILISENT !**

SOCIAL ET EMPLOI

L'INDUSTRIE CHIMIQUE SE MOBILISE SANS RELÂCHE POUR SOUTENIR SES SALARIÉS,

MENANT DE FRONT DE NOMBREUSES INITIATIVES DESTINÉES À RENDRE LE SECTEUR TOUJOURS PLUS ATTRACTIF ET ACCUEILLANT : ACCOMPAGNEMENT DES EMPLOYÉS ET GPEC, RECRUTEMENT FACILITÉ DES JEUNES (CRÉATION DE DEUX NOUVEAUX BTS ET RECONNAISSANCE DES CQP), RÉÉCRITURE À DROIT CONSTANT DE LA CONVENTION COLLECTIVE...

Le dialogue social dans la branche des industries chimiques brille par sa richesse, sa qualité et son dynamisme. Au cours des dix dernières années, les industries chimiques ont signé pas moins de quatre ou cinq accords par an avec leurs partenaires sociaux ! Le cœur de l'industrie chimique, ce sont les hommes et les femmes qui la composent. L'UIC joue un rôle proactif dans l'accompagnement des salariés, le recrutement de jeunes et de demandeurs d'emploi. Un immense travail a été réalisé en 2015 sur la mise en place de la réforme de la formation professionnelle – pour assurer la montée en compétence des employés et garantir leur employabilité – et sur l'amélioration de l'attractivité de la branche, notamment auprès des jeunes : création de deux nouveaux BTS, reconnaissance des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) dans les classifications des industries chimiques, nombreux événements... Les industries chimiques se sont également particulièrement illustrées sur les problématiques liées à la santé et à la sécurité au travail, notamment à travers la création d'un référentiel « mode d'emploi » sur la pénibilité et le déploiement de SEIRICH, outil informatique destiné à aider les entreprises à évaluer le risque chimique.

4 à 5 accords par an depuis 10 ans avec les partenaires sociaux.

Rencontre sur le thème de l'emploi à l'Assemblée nationale

L'UIC a organisé le 10 mars une rencontre à l'Assemblée nationale entre des députés du groupe d'étude Industrie Chimique, présidé par Yves Blein, et des représentants de la Commission sociale de l'UIC. La question de l'emploi dans le secteur était au cœur des discussions. La rencontre a également été l'occasion d'échanger avec les parlementaires sur un certain nombre de préoccupations sociales de l'industrie comme les effets néfastes du compte personnel de prévention de la pénibilité ou la complexité superflue des règles du dialogue social en France.

Vitalité du dialogue social de branche

Cette année encore, le dynamisme du dialogue entre l'UIC et ses partenaires sociaux a porté ses fruits. Pas moins de quatre accords ont été signés en 2015.

- Un accord sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences dans les industries chimiques (12 février 2015).
- Un accord sur la reconnaissance des Certificats de Qualification Professionnelle dans les classifications (1^{er} juillet 2015).
- Un accord sur les salaires minima de branche et les primes conventionnelles (15 décembre 2015).
- Un nouvel accord de méthode sur la réécriture à droit constant de la convention collective des industries chimiques (cf. encadré ci-dessous).

Un avenant à l'accord sur les frais de santé du 14 mars 2014 a également été signé (30 octobre 2015).

Après avoir décidé, faute d'accord, de relever unilatéralement de 0,3% les salaires minima en 2015, l'UIC se félicite que le dialogue social de branche ait abouti le 15 décembre 2015 à la signature d'un accord majorant les salaires minima de 0,7% au 1^{er} janvier 2016.



Le CPF permet au salarié de gérer de manière autonome sa montée en compétence, son évolution et son parcours professionnel.

La qualité du dialogue social étant un élément central de la compétitivité des entreprises, cet accord est un signe fort qui montre la responsabilité des partenaires sociaux au moment où les industries chimiques sont confrontées à de nombreux défis et évoluent dans un contexte économique difficile.

Parce qu'il est indispensable pour les entreprises, les salariés et leurs représentants d'anticiper l'évolution des emplois, des compétences et des qualifications, l'UIC et trois organisations syndicales (CFDT, CFTC, CFE-CGC) ont signé le 12 février 2015 un accord sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC). Cet accord reprend l'accord du 27 avril 2010 relatif à la GPEC en y intégrant les modifications survenues à la suite de la réforme de la formation professionnelle du 5 mars 2014. Il s'inscrit dans le prolongement des accords sur l'emploi et sur la formation professionnelle conclus en 2014. Pour l'UIC, la GPEC est une des conditions de réussite de la transition du secteur vers une chimie durable.

Formation

Très impliquée dans la montée en compétence des acteurs de la branche des industries chimiques, l'UIC est profondément engagée dans la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle (loi n° 2014-288 du 5 mars 2014) à travers le déploiement de l'accord de branche du 26 novembre 2014.

L'UIC a notamment travaillé à la mise en place du compte personnel de formation (CPF), dispositif qui a remplacé le droit individuel à la formation (DIF) au 1^{er} janvier 2015. Le CPF permet au salarié de gérer de manière autonome sa montée en compétence, son évolution et son parcours professionnel. Le CPF ne s'applique qu'à des formations qualifiantes et la liste des formations éligibles au CPF dans la branche est définie par la CPNE¹ des industries chimiques. Cette liste est régulièrement mise à jour et enrichie des formations inscrites à l'inventaire. L'OPCA DEFI² (cf. encadré page 22) a financé plus de 1100 CPF en 2015,

+0,7%
C'est la majoration des salaires minima obtenue grâce au dialogue social de branche.

¹ Commission Paritaire Nationale de l'Emploi.
² Organisme Paritaire Collecteur Agréé pour le Développement de l'Emploi et de la Formation dans l'Industrie.

SOCIAL ET EMPLOI

contre 23 000 DIF en 2014. Le CPF est donc amené à se développer fortement dans les années à venir.

Autre projet phare visant à accompagner l'évolution des salariés : l'UIC appuie une démarche de certification professionnelle avec la création par la CPNE des industries chimiques de 12 CQP³ depuis avril 2011. Un accord relatif à la reconnaissance des CQP dans les classifications des industries chimiques a été signé le 1^{er} juillet 2015 avec la FCE-CFDT et la CFTC. Cet accord permet à tout salarié titulaire de l'un des CQP, et occupant une fonction ou un emploi correspondant à ce certificat, d'avoir la garantie d'un coefficient hiérarchique minimum tel que défini par l'accord. L'UIC a par ailleurs participé à la création d'un 13^e CQP, le CQP interbranches technico-commercial industriel, que les entreprises de la chimie pourront proposer à leurs salariés dès 2017.

Santé au travail

Tout au long de l'année, l'UIC a organisé de nombreuses conférences et multiplié les actions sur des thématiques liées à la santé au travail. Afin de faciliter pour les entreprises du secteur la détermination des salariés soumis aux facteurs de pénibilité au travail, l'UIC a mis en place plusieurs groupes de travail pour réfléchir à un référentiel « mode d'emploi » de la branche, malgré la complexité de la réglementation applicable. Ce référentiel, prévu pour juillet 2016, offrirait un cadre juridique sécurisé aux entreprises de la chimie pour appliquer la réglementation complexe relative à la pénibilité.

L'UIC est intervenue auprès des pouvoirs publics pour une simplification du dispositif relatif au compte personnel de prévention de la pénibilité. Elle a par ailleurs participé

³Certificat de qualification professionnelle.

Réécriture à droit constant de la CCNIC*

Depuis le mois de juillet 2014, un groupe technique paritaire composé des partenaires sociaux de la branche se réunit régulièrement afin d'étudier chapitre par chapitre les dispositions conventionnelles de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques. Ce projet de réécriture de la CCNIC, initié par l'UIC, a pour objectif d'aboutir à la signature d'une nouvelle convention collective réécrite à droit constant d'ici le 31 décembre 2016. Cette convention collective se veut à la fois plus lisible, avec un socle social renoué afin d'écartier les difficultés d'interprétation, plus attractive et parfaitement conforme à la législation et à la réglementation actuelles. La réunion paritaire du 17 septembre 2015 a acté l'évolution de la méthode de travail du groupe afin de poursuivre les travaux de réécriture initiés en 2014. Des travaux qui prennent tout leur sens alors que le Premier ministre, Manuel Valls, souhaite « élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail » et que le rapport Combexelle sur le droit du travail préconise une diminution radicale du nombre de branches professionnelles d'ici trois ans, passant d'environ 800 à une centaine.

*Convention Collective Nationale des Industries Chimiques.



activement, dans la délégation du MEDEF, à la consultation relative aux décrets et arrêtés publiés le 31 décembre 2015, en particulier en ce qui concerne la définition des agents chimiques dangereux comme facteur de pénibilité.

L'UIC a également participé à la réalisation de SEIRICH, un projet mené par l'INRS⁴ en partenariat avec le ministère du Travail, la CNAMTS⁵ et des organisations professionnelles. SEIRICH est un outil informatique, mis gratuitement à disposition des entreprises depuis juin 2015, dont l'ambition est de s'imposer comme la référence en France en matière d'évaluation du risque chimique sur le lieu de travail. L'UIC a accompagné le lancement de SEIRICH via une journée nationale à Paris qui a réuni plus de 350 participants le 15 septembre, suivie par des événements similaires en régions.

Par ailleurs, le Conseil de la simplification pour les entreprises a repris deux suggestions portées par l'UIC dans les mesures de simplification qu'il a proposées le 1^{er} juin 2015 : la création de deux groupes de travail par la DGT⁶, l'un fin 2015 sur la question des VLEP⁷, l'autre début 2016 sur celle du prêt d'équipements de protection individuelle.

Soutien RH aux PME/TPE

Parce qu'une gestion optimale des ressources humaines est un élément clé de la compétitivité et donc de la pérennité des entreprises, notamment des PME/TPE, la branche a œuvré à la mise en place d'un certain nombre d'outils pour développer le capital humain des entreprises.

Un kit égalité a été mis en ligne sur le site de l'Observatoire des industries chimiques afin d'offrir aux PME/TPE un outil simple et intuitif pour réaliser leur rapport de situation comparée femmes/hommes. L'UIC a également produit, en collaboration avec l'OPCA DEFI, deux guides sur l'entretien professionnel et le bilan d'étape, obligatoires pour tous les salariés dans toutes les entreprises (tous les deux ans pour l'entretien, tous les six ans pour le bilan). Le but affiché de ces guides est de permettre à

350 participants pour le lancement de SEIRICH le 15 septembre.

L'UIC a produit deux guides sur l'entretien professionnel et le bilan d'étape, en collaboration avec l'OPCA DEFI.



En 2015, +40% de périodes de professionnalisation financées par l'OPCA DEFI.

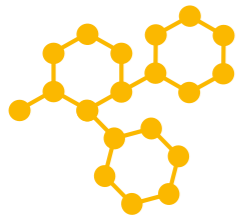
l'employeur et au salarié de transformer l'entretien professionnel en une véritable opportunité d'identification de leurs besoins et attentes en termes de compétences et de parcours professionnel.

Le développement des compétences des salariés a été facilité par la dernière réforme de la formation, notamment pour les PME/TPE. Dans le cadre de cette réforme, l'OPCA DEFI propose depuis septembre 2015 un accompagnement RH pour les entreprises de moins de 300 salariés. Cette prestation RH en deux phases – diagnostic et préconisations, puis accompagnement à la mise en œuvre – est délivrée par un

⁴ Institut national de recherche et de sécurité.
⁵ Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.
⁶ Direction Générale du Travail.
⁷ Valeurs limites d'exposition professionnelle.



SOCIAL ET EMPLOI



cabinet conseil référencé, et est financée en grande partie (dans certains cas en totalité) par des fonds mutualisés. L'OPCA DEFI propose aussi le financement de périodes de professionnalisation, un dispositif de formation en alternance. L'OPCA DEFI a financé plus de 15000 périodes, soit une augmentation de 40% par rapport à l'année précédente.

En 2015, l'EDEC⁸ Chimie Alsace a été signé entre la Direccte⁹, l'OPCA DEFI et l'UIC Est. Cet engagement, qui a permis à six PME de bénéficier d'un diagnostic et d'un accompagnement RH, est l'application sur le terrain du nouveau volet de la politique contractuelle de l'UIC qui consiste en une aide à la professionnalisation des RH dans les PME/TPE. Cet EDEC fait bénéficier les PME des services d'un consultant expert sur des thématiques d'actualité à moindre coût.

5 000 jeunes en alternance seront accueillis d'ici 2017, c'est l'engagement pris dans le cadre du Pacte de Responsabilité et de Compétitivité.

Attirer les jeunes talents

L'industrie chimique est un secteur qui embauche, particulièrement engagé dans le recrutement de jeunes talents afin d'accompagner son dynamisme et sa croissance. Preuve de cet engagement, l'industrie chimique – qui représente 200 000 emplois directs et 400 000 emplois indirects – est la première branche professionnelle à s'être engagée dans le Pacte de Responsabilité et de Compétitivité en signant le 10 juillet 2014 un accord ambitieux.

Celui-ci prévoit 47 000 embauches entre 2015 et 2017, la mise en place du contrat de génération (pour favoriser l'insertion des jeunes et le maintien en activité des seniors) et affiche l'ambition d'accueillir 5 000 jeunes en alternance d'ici 2017.

L'UIC multiplie les actions pour attirer les nouveaux talents vers la chimie, un secteur qui propose une palette très riche de métiers porteurs d'avenir et innovants – dans le domaine de l'efficacité énergétique, la chimie du végétal, les objets connectés... – des emplois durables, bien rémunérés et ouverts à l'international.

L'OPCA DEFI, un outil au service de la branche

L'OPCA DEFI – OPCA pour le Développement de l'Emploi et de la Formation dans l'Industrie – est l'organisme collecteur paritaire agréé qui gère les fonds de la formation professionnelle pour l'industrie pétrolière, la pharmacie, la plasturgie et les industries chimiques. L'OPCA DEFI joue donc un rôle majeur dans le développement de la formation professionnelle dans les entreprises de ces différents secteurs industriels, et inscrit son action en fonction des politiques définies dans les accords signés par les branches professionnelles. En 2015, l'OPCA DEFI a élaboré plusieurs offres de services pour accompagner les entreprises dans le cadre de la réforme professionnelle de 2014 et leur permettre de mettre en place des plans d'évolution des compétences de leurs salariés.

La présidence de l'OPCA DEFI est exercée en alternance pour deux ans par les organisations syndicales et patronales des différentes branches. Après la plasturgie et la CFE-CGC, c'est maintenant à l'UIC d'exercer ce mandat. Laurent Selles, Directeur des affaires sociales de l'UIC, est devenu Président de l'OPCA DEFI le 1^{er} janvier 2016.

Lauréats 2015 des 31^{es} Olympiades Nationales de la Chimie. La remise des prix s'est tenue le 10 avril 2015 à la Maison de la Chimie.



Partenaire historique des Olympiades de la Chimie, l'UIC a, cette année encore, accompagné avec fierté ce double concours national – un concours scientifique à destination des terminales S et STL et un concours de communication intitulé « Parlons chimie » pour les classes de première et terminale – qu'elle considère comme un véritable catalyseur de passion pour la chimie. COP21 oblige, c'est sur le thème « Chimie et énergie » que 2 400 lycéens ont rivalisé d'ingéniosité lors de cette 31^e édition des Olympiades. À l'issue des épreuves régionales, les 52 meilleurs élèves ont été sélectionnés pour participer aux épreuves finales les 8 et 9 avril 2015, à Paris. Les gagnants ont été récompensés le lendemain, lors d'une cérémonie tenue à la Maison de la Chimie.

Autre événement phare de 2015, la 4^e édition du Chemical World Tour. Lancé en 2010 par l'UIC en partenariat avec la Fondation de la Maison de la Chimie, le Chemical World Tour est l'opportunité offerte à de jeunes étudiants de partir à l'aventure sur les traces des innovations de



Un binôme vainqueur et trois binômes distingués.

la chimie. Pour cette édition 2015, six binômes d'étudiants – l'un en chimie, l'autre en journalisme – ont voyagé en France et à travers le monde pour réaliser des reportages illustrant le rôle essentiel de la chimie dans les défis de la transition énergétique, que ce soit en matière d'énergies renouvelables, d'habitat, de transport ou encore de stockage de l'énergie. Les six reportages ont ensuite été présentés lors du Village de la Chimie, salon dédié aux métiers de la chimie, qui s'est tenu les 6 et 7 février au Parc Floral de Paris. Ce salon est un lieu de rencontre unique entre des spécialistes des parcours scolaires et des industriels afin de découvrir les différents métiers de la chimie et leurs évolutions. Ils ont également été diffusés lors du JIREC¹⁰, en mars, un séminaire de trois jours regroupant une centaine d'enseignants francophones qui partagent des expériences pédagogiques afin d'innover dans l'enseignement de la chimie.

Enfin, les industriels de la chimie ont obtenu de la 6^e CPC¹¹ du ministère de l'Éducation nationale la création de deux nouveaux BTS qui ouvriront en septembre 2016 : le BTS Métiers de la chimie et le BTS Pilotage de procédés. Ces nouvelles formations diplômantes permettront de préparer les jeunes et de répondre aux besoins en compétences de plus en plus complexes des métiers de la production et du laboratoire de l'industrie chimique.

⁸ Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences.

⁹ Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

¹⁰ Journées pour l'Innovation et la Recherche dans l'Enseignement de la Chimie.

¹¹ Commission professionnelle consultative chimie, bio-industrie, environnement.

**UNE ÉCONOMIE
FRANÇAISE
FORTE ?**

**OUI, SI LES
ENTREPRISES DE
LA CHIMIE RESTENT
COMPÉTITIVES !**



COMPÉTITIVITÉ

LA COMPÉTITIVITÉ RESTE L'ENJEU CRUCIAL DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE, CONDITION SINE QUONON DE SON AVENIR. POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES CHIMIQUES, L'UIC MÈNE DE NOMBREUSES ACTIONS CONCRÈTES, NOTAMMENT AU TRAVERS DU CSF «CHIMIE ET MATÉRIAUX» QUI EST SON FER DE LANCE, MAIS ÉGALEMENT EN FAVORISANT L'INNOVATION, EN TRAVAILLANT À L'ATTRACTIVITÉ DU SITE FRANCE (SIMPLIFICATION RÉGLEMENTAIRE, COÛT DE L'ÉNERGIE COMPÉTITIF, TRANSPORT...) ET EN ENCOURAGEANT LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL.

L'industrie chimique n'a d'avenir que si elle demeure compétitive à l'échelle européenne et mondiale. Dans un contexte économique incertain, et alors que la question du coût de l'énergie impacte fortement l'activité des entreprises de la chimie – l'industrie chimique consomme 40% du gaz naturel et 17% de l'électricité de France, ce qui en fait le premier secteur industriel consommateur d'énergie du pays –, l'UIC s'emploie à créer les conditions économiques et réglementaires favorables au développement des activités et des sites de production chimiques en France. Pour ce faire, le CSF «Chimie et Matériaux», véritable bras armé d'une industrie chimique compétitive, attractive et durable, a continué en 2015 à mettre en place les outils pour asseoir la compétitivité de l'industrie : études sur la cogénération et sur le recyclage des matières plastiques, promotion des plateformes chimiques. L'UIC est également très mobilisée sur les questions du transport et de la logistique. Et parce que l'innovation est le moteur de la compétitivité, notamment à l'international, l'UIC a multiplié les actions destinées à accompagner la créativité de ses adhérents.

Conférence sur le fret ferroviaire

L'UIC a activement participé aux groupes de travail.

Fin 2015, un nouveau groupe présidé par un chimiste sur le wagon isolé a été créé.

Le Comité Stratégique de Filière « Chimie et Matériaux »

Le CSF «Chimie et Matériaux» a continué en 2015 à porter les actions définies dans la feuille de route présentée lors de la réunion plénière du 27 juin 2014.

Parmi les réalisations marquantes figure l'étude de benchmark sur les systèmes de soutien à la cogénération industrielle dans l'Union européenne, menée en collaboration avec la COPACEL¹, la DGE², la DGEC³ et l'Ademe. Cette étude a mis au jour les écarts entre la France et ses voisins et a proposé des solutions d'optimisation technico-économique de l'utilisation des cogénérations qui prennent en compte les besoins de stabilisation du réseau électrique et de compétitivité des industriels.

Alors que l'accélération du développement d'une filière de recyclage des plastiques est une des priorités du contrat établi entre l'État et le CSF «Chimie et Matériaux», une étude sur l'état des lieux de la filière du recyclage des plastiques en France, présentée le 23 mars 2015 au ministère de l'Économie devant plus de 250 participants, a permis d'identifier les principaux défis à relever pour y parvenir. Pour favoriser l'émergence d'un environnement propice au développement de la filière, cette étude prône la création d'un «contrat d'expérimentation» dont le but est de faire entrer 300 000 t supplémentaires de déchets plastiques à l'horizon 2020 chez les recycleurs. Ce contrat de 150 millions d'euros devrait générer 2 000 nouveaux emplois sur cinq ans et ainsi assurer un retour sur investissement «sociétal».

¹ Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses.
² Direction Générale des Entreprises.
³ Direction Générale de l'Énergie et du Climat.

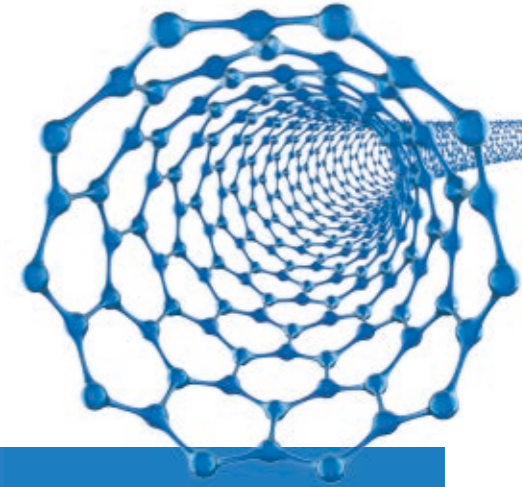
Le CSF «Chimie et Matériaux» a par ailleurs élaboré une brochure de promotion des plateformes chimiques. Ces regroupements territoriaux d'entreprises de la chimie sont une solution ingénieuse et économique pour bénéficier de ressources et d'expertises partagées et diminuer les coûts d'exploitation (maintenance, gestion des stocks...).

La chimie est au cœur de l'industrie du futur. Innovante par nature, elle accompagne la transformation des autres industries et de la société. Ainsi, l'UIC a rejoint l'Alliance Industrie du Futur en décembre. Cette association, qui réunit organisations professionnelles et partenaires technologiques et académiques, organise et coordonne au niveau national les initiatives visant la transformation et la modernisation de l'industrie en France, notamment par l'apport du numérique.

L'action du CSF «Chimie et Matériaux» se traduit aussi au niveau régional. L'UIC Méditerranée a participé aux travaux du CSF, via quatre groupes de travail pilotés par des industriels et animés par la Direccte, qui s'articulent autour de thèmes prioritaires pour la région parmi les orientations fixées par le CSF au niveau national. Pour chacun de ces quatre thèmes – l'énergie, le développement et l'innovation, les plateformes industrielles et l'emploi-formation –, des priorités d'action pour la filière ont été dégagées.

FIBRE DE CARBONE

Développer une filière économique en France grâce au projet FORCE.



Contribution à l'étude de faisabilité technico-économique du projet FORCE

Le projet FORCE (Fibre Optimisée et Réaliste de Carbone Économique) réunit l'UIC, la Plateforme de la Filière Automobile (PFA) et de nombreux industriels (Faurecia, Arkema, Total, PSA Peugeot Citroën et bien d'autres) autour de la volonté commune de développer une filière de fibre de carbone économique en France.

Ce matériau léger et résistant pourrait avoir des applications très intéressantes dans le domaine des transports, mais son prix reste pour l'instant prohibitif. L'UIC a accompagné l'étude de faisabilité technico-économique de ce projet stratégique, laquelle a montré qu'il était réaliste de produire une fibre de carbone à 8 euros le kilo présentant des propriétés innovantes pour le domaine du transport. Cette fibre de carbone sera intégrée dans les composites qui viendront à terme remplacer les matériaux traditionnellement utilisés (acier, magnésium...) pour certaines pièces de structure des carrosseries.



COMPÉTITIVITÉ

Le déploiement de la chimie du végétal est également un axe du CSF. Mis en ligne début octobre, l'Observatoire de la Chimie du Végétal a été présenté officiellement le 10 décembre par l'ACDV⁴ aux adhérents et aux pouvoirs publics. Il s'agit d'un outil d'aide au développement de la chimie du végétal, un soutien à la décision et à la communication qui offre de multiples potentialités d'exploitation de chiffres clés de la filière. Cette application web évolutive sera enrichie au fil du temps pour maximiser sa fiabilité et tendre à l'exhaustivité.

24 %
des consommations d'énergie
en France sont le fait
des industries chimiques.

Le CSF « Chimie et Matériaux » s'est également illustré en 2015 par son action pour assurer à la branche un accès à l'énergie à un coût compétitif, un enjeu de taille puisque 24% des consommations d'énergie en France sont le fait des industries chimiques. Le CSF est parvenu à obtenir l'inscription dans la LTECV d'une réduction du TURPE⁵ pour les électro-intensifs, de mesures de compétitivité pour les gaz-intensifs (réduction du coût du transport, interruptibilité, effacement) ainsi que des propositions pour la promotion de l'effacement industriel. L'UIC a par ailleurs effectué des simulations pour évaluer l'impact sur la compétitivité de la mesure destinée à compenser l'augmentation du coût de l'électricité en raison de l'instauration d'un prix plancher du carbone obligatoire. Les recherches du groupe de travail « Effacement & Interruptibilité », présentées aux pouvoirs publics français, ont conduit à la modification du système actuel d'interruptibilité, ainsi qu'à la création d'une seconde tranche d'appel d'offres pour promouvoir le dispositif auprès des petits électro-intensifs. L'UIC s'est, de plus, impliquée pour une modération du différentiel de prix du gaz naturel entre les marchés du nord et du sud de la France. Elle a également

⁴ Association Chimie du Végétal.
⁵ Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité.

Ordonnance adaptant les dispositions des PPRT*

Fruit de plusieurs années d'échanges avec les autorités, la publication de l'ordonnance du 23 octobre 2015, visant à adapter les dispositions des PPRT pour les activités économiques, permet d'atténuer le caractère pénalisant des mesures imposées aux adhérents de l'UIC, aussi bien sur le plan de la compétitivité que sur le plan organisationnel. L'UIC se félicite de cette avancée réglementaire, qui est un pas en avant pour la compétitivité du secteur. L'ordonnance prévoit, pour les activités riveraines des sites Seveso seuil haut, la possibilité de recourir à des mesures alternatives aux mesures d'expropriation et de délaissement soutenues par un financement tripartite (industriels à l'origine du risque, État, collectivités territoriales) dans la limite du montant des mesures foncières évitées. L'ordonnance assouplit également les obligations de travaux de renforcement pour les activités riveraines situées dans des zones à risque moindre, en laissant le choix des mesures de protection des personnes les mieux adaptées à la situation (par exemple des mesures organisationnelles).

*Plans de Prévention des Risques Technologiques.



représenté l'industrie chimique lors d'un exercice de crise réalisé par les pouvoirs publics pour tester le PUG⁶.

Enfin, l'engagement de l'UIC envers l'efficacité énergétique s'est exprimé en 2015 via l'expérimentation de la norme ISO 50001 sur 17 sites industriels certifiés ISO 14001. L'objectif de ce test, mené conjointement avec le GICPER⁷, était de tirer les enseignements de l'élargissement d'un système de management de l'environnement aux problématiques de l'énergie.

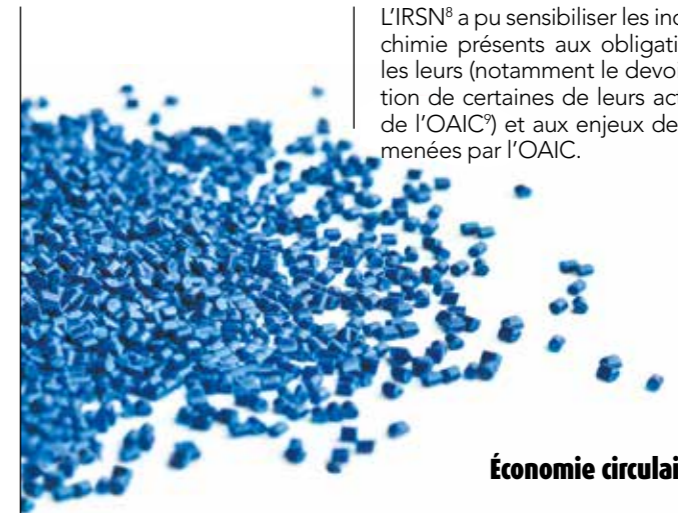
Commerce international

Dans le cadre de son mandat de soutien au développement international de ses adhérents, l'UIC a organisé une mission de prospection en Iran, accompagnant une délégation d'une quinzaine de chefs d'entreprise du 25 au 27 octobre. Pendant ces quelques jours se sont enchaînées les rencontres institutionnelles – avec la Chambre franco-iranienne de commerce et d'industrie, le ministère de l'Industrie iranien, l'ambassadeur de France en Iran... – mais aussi les rencontres individuelles avec des associations professionnelles et des industriels locaux. Ce fut l'occasion de faire connaître l'offre française et d'appréhender la demande du marché iranien, dans un contexte de levée progressive des sanctions économiques, prévue courant 2016.

L'UIC a par ailleurs continué en 2015 à mettre son expertise au service de ses adhérents dans leurs démarches d'exonérations de droits de douane sur les matières premières. Treize dossiers ont été présentés par l'UIC, cette année, pour une économie de droits de douane de près de 5,5 millions d'euros.

En avril, l'UIC a organisé un colloque où ont été présentées les dispositions de la convention sur l'interdiction des armes chimiques, dont la France est signataire, et le retour d'expérience de son application.

⁶ Plan Urgence Gaz.
⁷ Groupement des Industries Chimiques Pour les Études et la Recherche.
⁸ Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire.
⁹ Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.



L'IRSN⁸ a pu sensibiliser les industriels de la chimie présents aux obligations qui sont les leurs (notamment le devoir de déclaration de certaines de leurs activités auprès de l'OAIC⁹) et aux enjeux des inspections menées par l'OAIC.

Économie circulaire

La filière du recyclage des plastiques en France présente un fort potentiel de développement. La production française de matières plastiques s'élève à 4,5 Mt par an, sur lesquelles 3,5 millions viendront constituer le gisement théorique de déchets plastiques « post-consommation ». Or, à ce jour, seules 0,6 Mt de déchets sont recyclées chaque année en France.

La décision prise il y a deux ans de travailler sur le recyclage des matières plastiques au sein du CSF « Chimie et Matériaux » a naturellement vu 2ACR, qui pilote le groupe de travail « Recyclage et Économie circulaire » au sein du CSF, se positionner comme porteur du projet de développement de la filière du recyclage des plastiques.

Le 23 mars 2015, 2ACR a organisé au ministère de l'Économie devant plus de 250 participants la restitution des résultats de l'étude analysant la chaîne de valeur du recyclage des matières plastiques en France, issue d'un travail collaboratif de 15 mois avec l'Ademe, la DGE, les industriels et les acteurs de la chaîne de valeur. L'étude propose trois axes d'action pour développer le recyclage en France : la mise à disposition de déchets plastiques pour le recyclage (mieux capter le gisement en quantité et en qualité), la création d'un écosystème industriel (pour notamment stimuler la demande en plastique recyclé) et l'optimisation du fonctionnement de la filière en renforçant les synergies, la traçabilité et la transparence. Un « contrat d'expérimentation » a également été présenté.

La production
française
de matières
plastiques
s'élève à
4,5
millions de
tonnes.



Délégation UIC
lors du voyage en Iran.

COMPÉTITIVITÉ

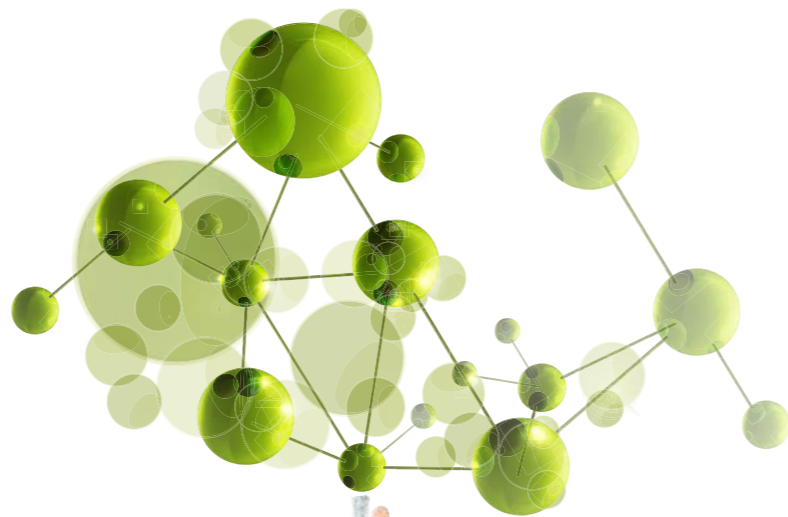
En mai 2015, 2ACR a lancé l'animation de la filière du recyclage des plastiques en partenariat avec l'Ademe et six éco-organismes et fédérations professionnelles. Cette action, prévue pour une durée de trois ans, a pour ambition de mettre en place et de faire vivre un véritable réseau collaboratif pour développer une industrie du recyclage des plastiques en France. Il est crucial pour 2ACR de faire se rencontrer les industriels et de les faire travailler ensemble, afin de décloisonner les expertises et aider à l'émergence de projets. Quatre mois après sa mise en place, ce réseau – basé sur la plateforme développée par l'Ademe et reconfigurée, accessible dorénavant via le nouveau site de 2ACR – comptait déjà plus de 300 membres.

Enfin, pour sécuriser le modèle économique des filières du recyclage en France, une étude sur la faisabilité de «mécanismes incitatifs» a été lancée le 14 décembre. Cette étude, appliquée aux plastiques et aux élastomères, vient répondre à l'ambition de mettre en place des mécanismes économiques, financiers ou fiscaux pluri-annuels pour sécuriser le modèle économique des filières de recyclage.

Innovation

L'innovation est une des clés de la compétitivité et un facteur de différenciation majeur à l'international. Cette année encore, l'UIC a participé au dynamisme de l'innovation de ses adhérents en favorisant les échanges entre les acteurs académiques, les pôles de compétitivité, les industriels et les entreprises clientes, en mettant à la disposition des industries chimiques de nouveaux services et en appuyant le déploiement de l'innovation en régions.

L'UIC a ainsi signé le 16 avril la convention de partenariat avec le pôle de compétitivité Trimatec. Ce partenariat national repose sur le développement de l'innovation dans les PME et sur la déclinaison de la chimie verte dans les entreprises. Après les accords avec les pôles Axelera et IAR, ce partenariat vient consolider le lien privilégié que l'UIC souhaite développer avec les pôles. Il a été renforcé par la signature d'une convention régionale entre l'UIC



Méditerranée, Trimatec et Novachim, le centre de transfert de technologies de la région PACA.

Le 30 juillet, l'UIC a organisé une journée d'échanges avec le monde académique dans le but de définir des axes de travail stratégiques pour la chimie d'ici 2020-2025. Le résultat des réflexions issues de cette journée, portant aussi bien sur la modularité des usines de l'industrie chimique du futur que sur la nécessité de développer une synergie accrue entre la chimie et les biotechnologies, sera publié en 2016.

De plus, parce que l'un des objectifs de la Commission innovation de l'UIC est de promouvoir l'innovation dans les entreprises – notamment dans les PME – et de faciliter son développement, une cartographie des compétences des entreprises a été réalisée à l'été 2015. Elle donne des informations générales sur les activités R&D de tous les adhérents, leur permettant d'entrer en relation plus facilement pour envisager des projets collaboratifs.

Encourager l'innovation, pour l'UIC, c'est également travailler au déploiement auprès de ses adhérents des bonnes pratiques qui stimulent la créativité et l'innovation en entreprise : multiplier les espaces de rencontre et d'échange, inciter à une plus grande ouverture et prise de risque, stimuler

16 avril 2015
L'UIC a signé la convention de partenariat avec le pôle de compétitivité Trimatec.

l'expérimentation, mettre en place des process standardisés pour sélectionner les idées ou concepts à développer, favoriser la création et l'accompagnement de startups par les grands groupes et ETI...

En 2015, le Comité innovation de l'UIC a contribué à l'étude de faisabilité du projet FORCE (cf. encadré page 27) et organisé un séminaire sur le stockage de l'énergie en partenariat avec le Plan de la nouvelle France industrielle sur les batteries (2 octobre). Il a aussi accompagné la constitution d'un consortium autour de l'isolation des bâtiments par l'extérieur (meilleures propriétés mécaniques des matériaux et résistance au feu accrue) et d'une filière œuvrant à l'amélioration de la qualité de l'air dans les bâtiments. Des travaux sur les applications potentielles dans le domaine de la construction de la fabrication additive cimentaire ont également démarré.

Accompagnement TPE/PME/ETI

Le secteur des industries chimiques est dominé par les TPE/PME, qui représentent 94% des entreprises de la chimie en France. Pour assurer la compétitivité de la chimie en France, il est donc impératif pour l'UIC d'offrir un accompagnement de qualité à ses adhérents TPE/PME/ETI.

L'UIC met à disposition de ses adhérents des Clubs entrepreneurs – un Club national et un club régional Île-de-France/Centre – qui sont des lieux de rencontre, d'échange et de partage ouverts aux dirigeants d'entreprise (comptant entre dix et 300 salariés) de tous les secteurs de la chimie. Le Club national se réunit deux fois par an. Les thématiques abordées lors des rencontres sont diverses et fixées à l'avance : le programme Horizon 2020, les différentes sources de financement et les différents types de subvention existants, les clés pour remplir les dossiers de financement, les outils gratuits mis en place par l'OCDE pour la recherche de produits de substitution...

De plus, l'UIC propose à ses adhérents des solutions de financement en partenariat avec les outils financiers de la FIM que sont la CMGM¹⁰ et CEMECA¹¹. Ces solutions avantageuses portent sur le financement

des investissements mobiliers, immobiliers et le sur le crédit de trésorerie, sur le financement des innovations industrielles et sur la gestion du poste clients. Depuis cette année, les adhérents UIC peuvent également bénéficier de l'affacturage, qui permet de réduire le dépôt de garantie de 10% à 3%. Une première réunion sur ces financements a été organisée en octobre à Lyon.

L'UIC a participé à la mission d'évaluation des garanties financières de mise en sécurité à fermeture menée par le CGEDD¹² et le CGIET¹³ qui a abouti à la rédaction

Les TPE/PME
représentent
94 %
des industries
de la chimie
en France.



Les adhérents UIC
peuvent bénéficier
de l'affacturage,
qui permet
de réduire le dépôt
de garantie de
10 à 3 %.

d'un nouveau décret en 2015, modifiant notamment le seuil d'assujettissement des garanties financières ICPE, l'obligation de consignation à la CDC¹⁴ pour les garanties additionnelles, et ouvrant la possibilité de mutualisation des garanties financières Seveso pour les entreprises multisites.

Enfin, face à la difficulté de certains adhérents à appréhender le fonctionnement de l'assurance-caution et de la solution d'assurance mutualisée, une notice sur le sujet a été rédigée.

¹⁰ Caisse Mutuelle des Garanties de la Mécanique.

¹¹ Centrale de Garantie des Industries Mécaniques.

¹² Conseil général de l'environnement et du développement durable.

¹³ Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

¹⁴ Caisse des dépôts et consignations.

COMMUNICATION

GÉNÉRATION COMMUNICATION

L'UIC EST LE PORTE-PAROLE DES ENTREPRISES DE LA CHIMIE AUPRÈS DES AUTORITÉS DE L'ÉTAT, DES MÉDIAS ET DU GRAND PUBLIC.

L'UIC, FIÈRE DES INNOVATIONS ET RÉALISATIONS DE SES MEMBRES, EST ENGAGÉE DANS UNE VÉRITABLE DÉMARCHE D'ÉCOUTE ET DE DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ ET SES PARTIES PRENANTES. DÉTERMINÉE À ATTIRER LES JEUNES TALENTS EN SON SEIN, L'UIC MULTIPLIE LES OCCASIONS DE DÉBAT, NOTAMMENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX, PARCE QUE LA « GÉNÉRATION C » N'EST PAS QUE LA GÉNÉRATION CHIMIE, C'EST ÉGALEMENT LA GÉNÉRATION COMMUNICATION.



www.uic.fr

www.lesmetiersdelachimie.com

Digital

- La plateforme web de l'UIC intègre désormais les sites des UIC régionales, certains sites des syndicats sectoriels ou d'associations, afin de mutualiser les moyens, faciliter la mise à jour et optimiser l'information. Elle facilite également l'accès aux espaces de travail et la recherche d'informations et offre une meilleure navigation d'un site à l'autre.
- Une présence accrue de l'UIC sur les réseaux sociaux : 1 922 followers sur Twitter, 890 fans sur Facebook.

www.youtube.com/user/REACTIONSCHIMIQUES

www.facebook.com/UIC.chimie

www.twitter.com/UIC_chimie



Attirer les jeunes talents

- Les 31^{es} Olympiades Nationales de la Chimie (ONC) : concours et cérémonies de remise de prix régionaux sur tout le territoire.
- Le Chemical World Tour saison 4 : 6 reportages, 6 innovations Chimie et Énergie : www.thechemicalworldtour.fr.
- Présence au Village de la Chimie dans de très nombreuses régions.

Participation à une dizaine d'événements

- Le Salon du Travail et de la Mobilité
- Les colloques de la Maison de la Chimie : Chimie et Santé, Chimie et Changement Climatique.
- Le Plant Based Summit.
- Les 25 ans du Responsible Care®.
- Des événements en lien avec la COP21 :
 - l'Université d'été du MEDEF ;
 - le Train du Climat.
- L'Assemblée générale de l'UIC.
- Le Prix Pierre Potier.



Éditions

4 nouveaux supports

- *Innovations et Solutions concrètes en faveur du climat.*
- *La plaquette Responsible Care®.*
- *L'UIC, la voix des entreprises de la chimie en France.*
- *Venez refaire le monde, dépliant métiers de la chimie.*

Les éditions annuelles

- Le rapport annuel et de développement durable.
- Chiffres et idées clés – édition 2015.
- *Oser la chimie* – édition 2015.

Médias

- Réalisation de 2 vidéos : une sur l'économie circulaire et une sur « À la découverte des entreprises de la chimie ».

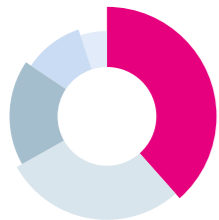


www.youtube.com

CHIFFRES CLÉS 2015

CHIFFRES CLÉS
2015

L'INDUSTRIE CHIMIQUE EST UN ACTEUR MAJEUR DE LA CHIMIE MONDIALE ET DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE : AU 6^E RANG DES PAYS PRODUCTEURS DANS LE MONDE ET AU 2^E RANG EN EUROPE APRÈS L'ALLEMAGNE.



75 milliards d'euros de chiffre d'affaires

17 milliards d'euros de valeur ajoutée
8,2% de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière
0,8% du PIB

SOURCES : INSEE, ESTIMATION UIC 2015.



6^e RANG dans le monde et 2^e en Europe après l'Allemagne

SOURCE : CEIFIC.



La chimie regroupe **3 335** entreprises dont 94% de TPE/PME

SOURCE : OPCA DEF1, ESTIMATION OBSERVATOIRE DES INDUSTRIES CHIMIQUES 2014.



La chimie emploie **157 000*** salariés

50% travaillent dans des établissements de moins de 250 salariés

97% sont employés en CDI**

*SOURCES : UNEDIC, ACOSS, SUR UN PÉRIMÈTRE EFFECTIF DES ACTIVITÉS DE PRODUCTION, DE R&D ET DES SIÈGES SOCIAUX, EXPLOITATION UIC 2015, BRANCHE CHIMIE : 201 642 SALARIÉS.
**SOURCE : ENQUÊTE « SALAIRES ET EMPLOI » UIC, 2015.

12 558 personnes en recherche et développement dont 5 576 chercheurs

SOURCE : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, 2014.

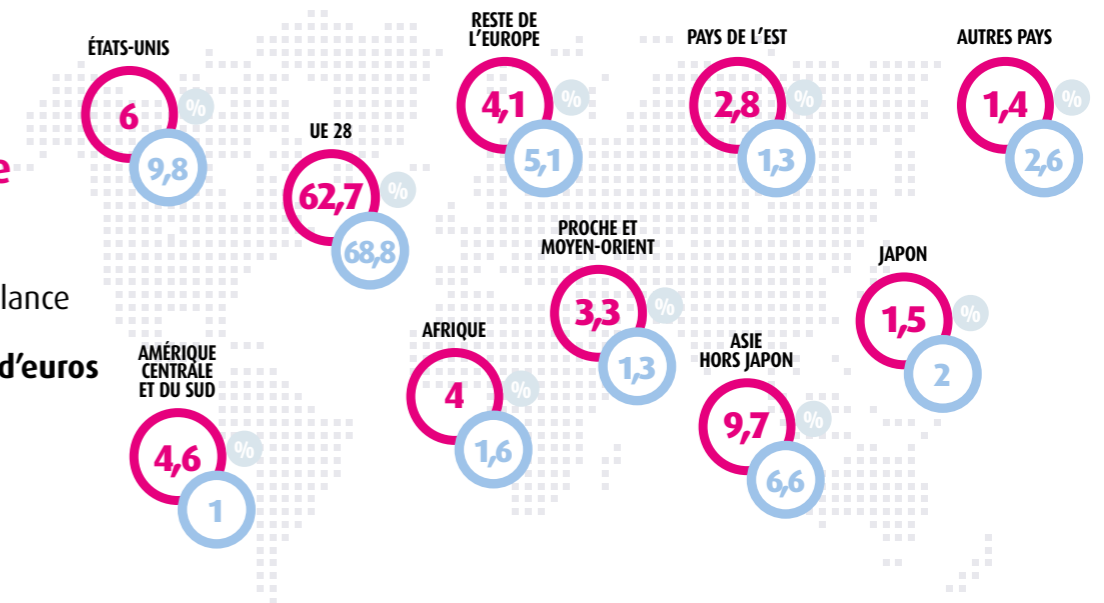
En 2015, **4 640** jeunes accueillis par les entreprises
2 263 contrats de professionnalisation
2 377 contrats d'apprentissage

SOURCE : DEF1.

L'industrie chimique à l'export
Solde de la balance commerciale : **7,3 milliards d'euros**

EXPORT (rouge)
IMPORT (bleu)

SOURCE : DOUANES 2015.



Chimie et innovation **1,77 milliard d'euros** consacrés à la R&D
soit **11%** de sa valeur ajoutée

SOURCE : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, 2014. DÉPENSES DE R&D RÉALISÉES EN FRANCE.

3,4 milliards d'euros d'investissements
soit **20%** de la valeur ajoutée

Chimie et sécurité **9,4%** des investissements industriels consacrés à la maîtrise et à la prévention des risques

SOURCE : ENQUÊTE INVESTISSEMENT UIC 2015.

45% de ses investissements consacrés au maintien et à la modernisation de ses installations

Chimie et environnement **12,5%** des investissements consacrés à la réduction de son empreinte environnementale

-52% de rejets dans l'air de composés organiques volatils depuis 2005

-41% de rejets dans l'air de particules en suspension depuis 2005

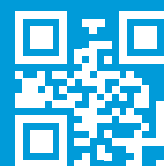
-54% d'émissions de gaz à effet de serre depuis 1990

SOURCE : CITEPA.

La chimie représente environ 5% des émissions de gaz à effet de serre.



Le Diamant A
92909 Paris – La Défense cedex
01 46 53 11 00



RESTEZ
CONNECTÉS
www.uic.fr